

# COALITION CONTRE LA DISCRIMINATION SALARIALE

## KOALITION GEGEN LOHNDISKRIMINIERUNG

---

Berne, le 3 mars 2025

### **Nous demandons des mesures efficaces contre la discrimination salariale. Nous demandons une révision de la loi sur l'égalité.**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers fédéraux

La loi révisée sur l'égalité (LEg) est entrée en vigueur en juillet 2020. Celle-ci prévoit que les entreprises dès 100 employé·e·s doivent contrôler les salaires de leurs collaboratrices et collaborateurs afin de détecter les différences de salaire inexplicables entre femmes et hommes. Plus de quatre ans se sont écoulés depuis lors et les expériences et les évaluations montrent malheureusement toutes la même image : **la discrimination salariale reste un problème non résolu. Selon les dernières statistiques de l'OFS, la discrimination salariale a même encore augmenté en Suisse<sup>1</sup>. Cela ne permet qu'une seule conclusion : la loi sur l'égalité révisée n'a pas l'effet escompté en ce qui concerne l'élimination de la discrimination salariale.**

Dès 2023, le Conseil fédéral a demandé une évaluation externe de la LEg révisée. Celle-ci devait servir de base à d'éventuelles adaptations et révisions de la LEg et de l'ordonnance correspondante. Le rapport d'évaluation est disponible depuis un certain temps, mais n'a pas été rendu public jusqu'à présent.

Travail.Suisse a de son côté évalué la mise en œuvre des analyses salariales grâce à son projet RESPECT8-3.CH sur la base des données de 187 entreprises représentant 500 000 employé·s·s. L'évaluation publiée en 2024 a mis à jour de nombreuses lacunes et défauts<sup>2</sup>.

### **Nous représentons une large alliance de la politique, de l'économie et de la société civile et nous appelons le Conseil fédéral à prendre enfin des mesures efficaces pour éliminer la discrimination salariale.**

Nous demandons en particulier :

- Le rapport d'évaluation externe de la révision de la loi sur l'égalité doit être publié sans délai.
- La loi sur l'égalité doit être révisée dans les meilleurs délais. Les lacunes suivantes doivent notamment être comblées :
  - Vérifications actives et contrôles par les autorités du respect de toutes les obligations légales concernant la réalisation d'analyses salariales (principe analogue à celui des dispositions de la loi fédérale sur les marchés publics LMP).
  - Introduction de mesures de sanction pour les entreprises qui ne respectent pas les dispositions légales.
  - Introduction d'une obligation de répéter l'analyse des salaires tous les quatre ans pour toutes les entreprises, sans exception.
  - Extension du champ d'application aux entreprises dès 50 collaboratrices et collaborateurs

---

<sup>1</sup> Source: [Communiqué de l'Office fédéral de la statistique, 26.11.2024](#)

<sup>2</sup> Travail.Suisse (2024). [Evaluation : Analyses des salaires dans la loi sur l'égalité](#)

- Suppression de la clause de caducité : l'obligation d'analyser les salaires doit être maintenue au-delà de 2032.
- Ediction de directives claires sur la manière dont les entreprises communiquent les résultats de l'analyse à leur personnel.
- Introduction de l'obligation pour les entreprises de prendre des mesures pour éliminer l'inégalité salariale avant la prochaine analyse lorsqu'une telle inégalité inexplicite a été constatée.
- Prévoir des sanctions efficaces pour les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale de manière répétée.

Aussi longtemps que des mesures efficaces contre la discrimination salariale ne sont pas prises et mises en œuvre, une femme perd en moyenne environ 8'000 francs de salaire par an. Nous demandons au Conseil fédéral de remédier enfin à cette grave situation. L'expérience a démontré que les mesures qui reposent sur des directives non sanctionnables, voire sur le volontariat, ne suffisent pas.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers fédéraux, nos salutations distinguées.

#### **Pour la Coalition contre la discrimination salariale**



Adrian Wüthrich  
Président de Travail.Suisse



Valérie Borioli Sandoz  
Responsable Politique de l'égalité Travail.Suisse

Font partie de la **COALITION CONTRE LA DISCRIMINATION SALARIALE** (par ordre alphabétique) :

ADF-SVF Association suisse pour les droits des femmes

ADF Vaud

Alliance F, Maya Graf, Conseillère aux Etats Verts BL, Kathrin Bertschy, Conseillère nationale Vert'libéraux BE, Co-présidentes

Association faitière « familles arc-en-ciel », Thomas Méchineau, directeur général

Association femmes de la terre, Aline Chollet, Présidente

Association Suisse des femmes ingénieures ASFI, Nora A. Escherle, directrice

Association suisse des mères et des pères élevant seuls leurs enfants, Yvonne Feri, Directrice

AvenirSocial, Nadia Bisang, Co-Directrice

BPW Switzerland, Myriam Heidelberger Kaufmann, Co-Présidente

Brava, Julia Meier, Responsable Travail politique

Fachstelle für geschlechtersensible Pädagogik jumpps\*

fem! feministische fakultät, Claudia Kaiser, Co-Präsidentin

Femmes Juristes Suisse, Caroline Perriard, Présidente

femmes protestantes, Jana König, Directrice

Femmes socialistes suisses, Tamara Funciello, Co-Présidente

FemWiss Association suisse Recherches Féministes, Franziska Schutzbach, Directrice

Frauenzentrale Aargau, Gertrud Häseli, Présidente

Frauenzentrale Bern, Yvonne Zimmermann, Directrice

Frauenzentrale Glarus, Britta Scheunemann, Présidente

Frauenzentrale St.Gallen, Annette Nimzik, Présidente

Frauenzentrale Zug, Heidi Hauenstein-Ringger

Frauenzentrale Zürich, Rosmarie Quadranti, Présidente

Frieda – l'ONG féministe pour la paix  
Gleichstellung Aargau, Sabine Sutter-Suter, Présidente  
Grüne Schweiz, Lisa Mazzone, Présidente  
Hotel & Gastro Union, Esther Lüscher, Présidente, Oliver Schärli, Directeur  
HR Swiss, Jessica Silberman Dunant, Présidente  
NGO-Koordination post Beijing Schweiz  
LCH Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz  
Ligue suisse des femmes catholiques, Simone Curau-Aepli  
OCST  
Organisation suisse des lesbiennes LOS, Muriel Waeger, Co-Directrice  
PEV Femmes Suisse, Melanie Beutler-Hohenberger, Présidente  
Association du personnel de la Confédération (APC), Barbara Gysi, Présidente  
SBK-ASI, Sophie Ley, Présidente  
SBK Graubünden, Renate Rutishauser, Présidente  
SBK-ASI Berufsverband der Pflege Sektion SG TG AR AI  
SCIV Le Syndicat, Marcel Bayard, Président  
Syndicat SIT, Valérie Buchs, Secrétaire syndicale en charge des questions d'égalité  
SSM Syndicat suisse des médias  
Stiftung SWONET – Swiss women network  
strukturelle, Maya Dougoud, Présidente  
Syna, Yvonne Feri, Présidente, Véronique Rebetez, Membre de la Direction  
transfair, Greta Gysin, Présidente  
Travail.Suisse, Adrian Wüthrich, Président  
Unia, Vania Alleva, Présidente  
Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF, Gabi Schürch-Wyss, Vice-Présidente  
Union syndicale suisse USS  
Verband Frauenunternehmen VFU, Riccarda Mecklenburg, Présidente  
VPOD / SSP, Natascha Wey, Secrétaire générale  
Wirtschaftsfrauen Schweiz, Clivia Koch, Présidente  
WyberNet, Katharina Merkle Co-Présidente